

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 juin 2015

Sous la présidence de M. Michel LEGOUGE, Maire

Présents : Mmes Denise BRONCA, Françoise DOLOZILEK, Myriam GESCHWINE, Christine PICQ, Marie-Thérèse REUILLÉ, Sophie THIBAUT, MM Éric DROMBRY, Cyril PETRIGNET et Patrice WAHLEN.

M. Éric DROMBRY a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h

Le dernier compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Objet : Demande d'avis sur le projet éolien de la commune de Sacy, Délibération n° 2015/JUIN/001 :

Le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un dossier de demande d'autorisation d'exploiter 4 mâts d'éoliennes sur le territoire de la commune de Sacy (installation classée pour la protection de l'environnement).

Une enquête publique, diligentée sur la commune de Sacy par la commission d'enquête désignée par M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon, s'est déroulée pendant un mois, du jeudi 23 avril 2015 au 25 mai 2015 inclus.

A l'issue de cette procédure, nous devons faire parvenir à la Préfecture, l'avis du Conseil Municipal de notre commune sur cette demande d'installation classée dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de celle-ci.

A la dernière réunion du Conseil Municipal le sujet avait été abordé et il avait été décidé de distribuer un courrier aux habitants du hameau de Vaugermain pour leur faire part de cette enquête et solliciter leur avis sur ce projet, afin que les membres du Conseil Municipal se prononcent en en tenant compte.

Une seule réponse est parvenue à la Mairie avec un avis paraissant acceptable.

Après s'être étonné du manque de réponse de la part des habitants de ce hameau,

Quatre membres du Conseil Municipal s'abstiennent, cinq votent contre, estimant la hauteur des mâts surdimensionnés et un membre ne prend pas part au vote.

Objet : Plan de zonage assainissement, budget principal, délibération n° 2015/JUIN/002 :

A l'issue de la réunion du Conseil Municipal du 21 avril dernier, un courrier avait été adressé aux personnes dont les propriétés sont actuellement situées en zone d'assainissement individuel pour leur demander s'ils seraient favorables au fait d'intégrer la zone d'assainissement collectif.

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance des huit réponses reçues (deux personnes n'ont pas répondu à notre demande). Sur les huit réponses, une seule personne ne souhaite pas être raccordée au réseau collectif, les autres désirent en connaître le coût.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide de mettre en révision le plan de zonage d'assainissement du bourg et de le soumettre à enquête publique.
- Charge le Maire de signer toutes pièces utiles au dossier.

Objet : Commissions communales et organismes extérieurs, délibération n° 2015/JUIN/003 :

Le Maire rend compte que, suite à la démission d'un Conseiller Municipal, il y a lieu de pourvoir à son remplacement dans les diverses commissions communales et auprès du Syndicat des eaux de Vermenton.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DESIGNENT :

Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de Vermenton :

M. Michel LEGOUGE.

Commission Travaux :

Mmes Denise BRONCA et Françoise DOLOZILEK.

Conseil d'école :

M. Patrice WAHLEN

Commission Nouvelles Activités Péri éducatives :

Mme Marie-Thérèse REUILLE

Bulletin des 4 chemins :

Du fait du départ de l'agent communal chargé de réaliser le bulletin des 4 chemins, des devis seront demandés à divers imprimeurs pour la confection du bulletin en question. Ce point sera examiné lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La réunion de préparation du prochain bulletin est fixée au 23 juin 2015 à 18h.

Objet : Urbanisme, délibération n° 2015/JUIN/004 :

Le Maire rend compte aux membres du Conseil Municipal que seul le bourg est soumis à l'obligation de demander un permis de démolir un bâtiment, autre construction ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, du fait de l'inscription de l'église aux Monuments Historiques.

Selon le Code de l'urbanisme (article R. 421-17), l'extension de cette obligation aux hameaux et sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Cyr-les-Colons peut être décidée par délibération.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDENT, pour uniformiser les démarches d'urbanisme, d'instituer l'obligation de déclarer toute démolition sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint-Cyr-les-Colons.

Objet : Personnel, délibération n° 2015/JUIN/005 :

Arrêts maladie :

Le Maire informe que l'arrêt maladie d'un agent technique, en arrêt depuis le 30 septembre 2014 est prolongé jusqu'au 3 juillet 2015 et que l'arrêt maladie du 2^{ème} agent technique, en arrêt depuis le 28 janvier est prolongé jusqu'au 30 août 2015.

Accueil périscolaire :

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Décident l'élargissement, à compter de la rentrée de septembre 2015, des horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire comme suit :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Matin : 7h30 – 8h50.
- Midi : 12h00 – 13h20.
- Soir : 16h30 – 19h00.

Mercredi :

- Matin : 7h30 – 8h30.
- Midi : 11h40 – 12h30.

Les contrats de travail des 2 animatrices seront renouvelés à la date du 1^{er} septembre 2015 en tenant compte de la modification des horaires comme ci-dessus.

Le Maire est autorisé à signer les contrats de travail et toutes pièces utiles au dossier.

L'animatrice qui est en charge des activités péri-éducatives sera formée par la Fédération Sportive et Culturelle de l'Yonne pour obtenir le Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directrice. Le coût de la formation sera pris en charge par la commune, soit la somme de 965 € T.T.C.

Plan d'occupation des sols de la commune de Saint-Bris-le-Vineux :

Le Maire donne lecture de la délibération de la commune de Saint-Bris-le-Vineux portant sur la révision du Plan d'Occupation des Sols transformé en Plan Local d'Urbanisme.

Les membres du Conseil Municipal en prennent acte.

Compte-rendu organismes extérieurs :

Communauté de Communes du Pays Chablisien :

Mme Françoise DOLOZILEK rend compte de la **réunion Enfance** qui a eu lieu le 19 mai dernier :

L'ordre du jour était le suivant :

Elaboration des documents pour les accueils périscolaires communautaires – Chablisien et Vallée du Serein : (projet pédagogique, règlement intérieur, organisation de la facturation et convention de mise à disposition du personnel).

Recrutement du poste animateur du Relais d'Assistante Maternelle.

Une offre d'emploi est parue sur le site du Centre de Gestion (Cap Territorial) ; les candidats les plus en adéquation avec les exigences du profil seront rencontrés courant du mois de juin.

Projet de travaux :

Maison de l'Enfant à Pontigny, en raison d'un problème récurrent de la chaleur dans les salles de la crèche, il est envisagé de poser des films anti U.V. et d'acquérir un petit appareil de climatisation. Une consultation sera lancée.

Pôle Enfance à Chablis, une étude sur l'acoustique a été réalisée dans la salle de la crèche, la mezzanine autour de l'escalier et une grande salle au 1^{er} étage. L'étude est alarmante quant aux graves défauts d'acoustique, surtout sur des bébés, des jeunes enfants et le personnel qui y travaille tous les jours. Une consultation sera lancée.

Questions diverses :

Il est précisé que l'Accueil Périscolaire du mercredi après-midi se déroule uniquement sur les sites de la Maison de l'Enfant de Pontigny et du Pôle Enfance de Chablis. Le tarif forfaitaire reste de vigueur.

Le Maire rend compte de la réunion du **Conseil Communautaire** qui a eu lieu à Chablis le 28 mai dernier :

L'ordre du jour était le suivant :

Désignation des délégués de la Communauté de Communes du Pays Chablisien au conseil d'administration de l'Office de Tourisme.

Frais de scolarité de l'école de musique et de danse du pays Chablisien pour l'année 2015-2016 (pas de hausse des tarifs, et recherche d'un professeur de danse).

Une convention est signée avec la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne pour l'instruction des dossiers d'application du droit des sols.

Choix du maître d'œuvre pour la construction de la Maison de Santé de Chablis (21 offres déposées, 2 offres rejetées et 19 offres retenues, le cabinet d'architecte IMHOLZ de Moulins dans l'Allier est retenu pour la somme de 83 220 € H.T.).

Remboursement des frais de prêt d'un tracteur à la commune de Chichée.

Remboursement des frais de déplacement à des agents.

Mutualité Française Bourguignonne

Mme Françoise DOLOZILEK rend compte de la réunion du Comité de Pilotage des multi-accueils de Pontigny et Chablis gérés par la Mutualité Française Bourguignonne qui a eu lieu à Chablis le 3 juin dernier.

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Chantemerle

Mme Françoise DOLOZILEK rend compte que dans le cadre de l'éradication des branchements en plomb, il sera procédé cette année aux travaux suivants :

Commune de Préhy :

- 2 branchements (rue de la Fontaine).

Commune de Saint-Cyr-les-Colons :

- Rue du Château et divers (nombre selon l'état du réseau).

Les branchements en plomb des rues du Vézeau et des Cannes seront éradiqués en 2016, à l'occasion des travaux d'assainissement collectif.

Questions diverses :

ACCESSIBILITE

Les élus chargent le Maire de prendre rendez-vous avec le service chargé de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bâtiments recevant du public auprès de la Direction Départementale du Territoire.

Les élus seront conviés à cette entrevue.

Mare du hameau de Vaugermain :

M. Éric DROMBRY rend compte qu'il a procédé à l'enlèvement des lentilles d'eau qui envahissent la mare du hameau de Vaugermain. Il demande si la commune peut lui fournir une épuisette à maille très fine, pour les enlever au fur à mesure.

Collecte de vêtements :

Le Lions Club remercie les habitants de notre commune pour leur participation à la collecte de vêtements qui a eu lieu les 17 et 18 avril derniers.

Dotation de l'Etat :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle baisse des dotations de l'Etat pour l'année 2015 (- 8 759 €) et de la hausse du Fond National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (+ 1 873 €).

Clôture de la séance à 20 h 45.

Demande d'avis sur le projet éolien de la commune de Sacy, Délibération n° 2015/JUIN/001.

Plan de zonage assainissement, budget principal, délibération n° 2015/JUIN/002.

Commissions communales et organismes extérieurs, délibération n° 2015/JUIN/003.

Urbanisme, délibération n° 2015/JUIN/004.

Personnel, délibération n° 2015/JUIN/005.

Suivent les signatures

M. Michel LEGOUGE Mme Françoise DOLOZILEK M. Éric DROMBRY

Mme Denise BRONCA

Mme Myriam GESCHWINE

M. Cyril PETRIGNET

Mme Christine PICQ

Mme Marie-Thérèse REUILLE

Mme Sophie THIBAUT

M. Patrice WAHLEN